



PRÉFET DU LOT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 88 - DECEMBRE 2014

SOMMAIRE

46 - Direction départementale des Finances Publiques

Arrêté N °2014357-0001 - Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques du Lot

..... 1



PRÉFET DU LOT

Arrêté n °2014357-0001

**signé par
la Directrice départementale des finances publiques**

le 23 Décembre 2014

46 - Direction départementale des Finances Publiques

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des
finances publiques du Lot



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DU LOT

190 rue du Président WILSON,
46000 CAHORS CEDEX

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques du Lot

La directrice départementale des finances publiques du Lot

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 avril 2012 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Lot ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Service de Publicité Foncière de CAHORS sera fermé au public à titre exceptionnel le 31 décembre 2014 après midi de 13h30 à 16h.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à CAHORS, le 23 décembre 2014

Par délégation du Préfet,
La Directrice départementale des Finances publiques du Lot

Christiane MARÉCHAL